
COMMUNE DE PLUMERGAT

Préparation et livraison de repas en liaison chaude
Commune de PLUMERGAT

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Passé selon la procédure de marché à procédure adaptée (MAPA)

Article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Par exception réglementaire, les services de cantine et de restauration scolaire peuvent être passés selon la procédure de MAPA (articles L.2113-15 et R.2123-1 du Code de la commande publique).

BORDEREAU DE PRIX

(BP)

DUREE DU MARCHE : **4 ans** – du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028

COMMUNE DE PLUMERGAT

5 Place du Castil

56400 PLUMERGAT

✉ finance.mairie@plumergat.fr

☎ 02.97.56.14.56

Ce bordereau de prix devra tenir compte des dispositifs fixés les lois EGalim (octobre 2018) et « Climat et Résilience » (août 2021)*

PRIX DU MARCHÉ POUR UNE ANNEE

L'évaluation de chaque bon de commande annuel est la suivante :

- En période scolaire : fourniture de repas les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
- Pendant les vacances scolaires : a) fourniture de repas les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, hormis durant 1 semaine de vacances en fin d'année et une semaine en été
b) fourniture d'un pique-nique une fois par semaine, en lieu et place d'un repas

	Nombre minimum de repas			Nombre maximum de repas		
	Repas d'élèves de maternelle	Repas d'élèves de primaire	Repas d'adultes	Repas d'élèves de maternelle	Repas d'élèves de primaire	Repas d'adultes
Nombre de repas Périodes scolaires	17 000	33 400	30	18 150	35 450	50
Nombre de repas Périodes de vacances	1 500	2 300	720	1 900	2 450	840
Nombre total de repas sur les deux périodes	18 500	35 700	750	20 050	37 900	890
Prix unitaire HT du repas à l'année						
Montant total HT des repas						
TVA						
Montant total TTC						

PRIX DU MARCHÉ POUR QUATRE ANS

- En période scolaire : fourniture de repas les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
- Pendant les vacances scolaires : a) fourniture de repas les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, hormis durant 1 semaine de vacances de Noël et une semaine en été
b) fourniture d'un pique-nique une fois par semaine, en lieu et place d'un repas

	Nombre minimum de repas			Nombre maximum de repas		
	Repas d'élèves de maternelle	Repas d'élèves de primaire	Repas d'adultes	Repas d'élèves de maternelle	Repas d'élèves de primaire	Repas d'adultes
Nombre de repas	74 000	142 800	3 000	80 200	151 600	3 560
Nombre total pour 4 ans	219 800			235 360		
Montant total HT pour 1 an						
Montant total HT pour 4 ans						
TVA						
Montant total TTC pour 4 ans						

* Pour rappel : . la loi EGalim a pour objectif de fournir 50% de produits durable et de qualité dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
. la loi Climat et Résilience a pour objectif de fournir 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons au 1^{er} janvier 2024.

La liste des produits entrant dans le décompte d'au moins 50% de produits de qualité et durable est référencée page 7 du « Guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité » du Conseil National de la Restauration Collective de Mars 2021 (disponible [sur https://agriculture.gouv.fr](https://agriculture.gouv.fr))

Nota : le taux 50% se calcule en valeur d'achats hors taxe de produits alimentaires par année civile, sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises, rapportée à la valeur d'achats hors taxe de l'ensemble des achats de produits alimentaires entrant dans la composition des repas